



PLU DE ROGNAIX - 4.3 La Rochette
 Date d'approbation : Février 2019

Zonage réglementaire		Fond de plan	
AUb	Zone à urbaniser à destination d'habitat		Bâti ajouté
UA	Zone urbanisée à dominante d'habitat dense	Continuités écologiques (trame verte et bleue)	
UA2	Zone urbanisée à dominante d'habitat dense soumise aux risques naturels		sous-trame humide
UB	Zone urbanisée à dominante d'habitat de moyenne densité de type lotissement		secteurs humides
UB2	Zone urbanisée à dominante d'habitat de moyenne densité de type lotissement soumise aux risques naturels		sous-trame boisée
Ue	Zone urbanisée dédiée aux activités économiques et artisanales		secteurs boisés à forte biodiversité
Uei	Zone urbanisée dédiée aux activités artisanales soumise aux risques d'inondation		secteurs boisés autres
N	Zone naturelle destinée à la préservation des espaces ayant un potentiel écologique		sous-trame ouverte subalpine/alpine
A	Zone agricole équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles		secteurs ouverts subalpins alpins
Ap	Zone agricole inconstructible		Corridor écologique
NL	Zone naturelle de loisirs		Bâtiment d'élevage
Nel	Zone naturelle soumise aux risques d'inondation		Périmètre d'étude PPRI
Nn	Zone naturelle Natura 2000		Périmètre d'étude PIZ
			Prescriptions
			OAP
			Emplacement réservé n°1
			Destination : Extension de l'école
			Bénéficiaire : Commune - Surface : 1 850m²

Indice "1" : Se reporter au PPRI
 Indice "2" : Se reporter au PIZ

Réalisation : Altitudes VRD
 Jean-Baptiste Lacroix - Février 2019